

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 14 septembre 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 octobre 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Lynda Bonneau	Directrice générale adjointe et directrice intérimaire des Services éducatifs
Katherine Plante	Secrétaire générale
Véronique Barbeau	Direction-conseil
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Anick Hétu	Directrice, affaires corporatives et Directrice intérimaire, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Sont absents:

Aucun absent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 12 h 21.

PT2021-036

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté au comité.

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 8 SEPTEMBRE 2020

Ce point est reporté à la période transitoire du 21 septembre 2020.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT2021-037

4.1 COMITÉ POUR L'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE – LAB-ÉCOLE SHEFFORD

Monsieur Mario Beauvais indique le mandat du comité.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires effective au 8 février 2020* ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 14 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la construction du Lab-École Shefford ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer une œuvre d'art à ce projet de construction conformément à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics ;

CONSIDÉRANT les exigences de cette Politique en lien avec la constitution d'un comité pour le choix de l'œuvre d'art pour le projet Lab-École Shefford.

Il est donc résolu le 14 septembre 2020, par le directeur général

DE MANDATER Mario Beauvais pour représenter le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs auprès de ce comité ;

D'ADOPTER la composition du comité pour l'intégration d'une œuvre d'art pour le projet de Lab-École Shefford comme suit :

- Un (1) représentant du centre de services scolaire du Val-des-Cerfs;
- Un (1) représentant des usagers;
- Un (1) architecte concepteur du projet;
- Un (1) spécialiste en arts visuels ou des métiers d'arts (président du comité);
- Un (1) spécialiste en arts visuels ou des métiers d'art;
- Un (1) représentant du ministère de la culture.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT2021-038

4.2 MANDAT À UN COURTIER IMMOBILIER

Monsieur Mario Beauvais explique la recommandation de la Société Québécois des infrastructures (SQI) à l'effet d'embaucher un courtier.

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

